



Politique sur les dons et les commandites

Nopak Canada Inc. s'engage et se concentre sur la santé, la sécurité et le bien-être des communautés que nous servons, et de ceux qui sont près de chez nous et dans le monde entier qui vivent des difficultés et des circonstances dangereuses; à la durabilité de notre planète et en particulier en diminuant notre impact environnemental; et à la promotion de l'éducation et des opportunités dans l'industrie de l'énergie fluide. À ce titre, nous envisagerons de soutenir, par le biais de dons de bienfaisance ou de commandites, un organisme de bienfaisance ou un programme qui s'harmonise avec ces domaines d'intérêt. Nous soutiendrons également les activités caritatives qui sont importantes pour notre personnel et offrirons des opportunités de participation et d'activités d'équipe.

Nopak Canada examine les demandes de dons de bienfaisance en juin et en décembre de chaque année.

Considération pour le don :

Pour être pris en compte dans notre processus de dons semestriel, les organismes qui cherchent à obtenir un don ou un parrainage doivent répondre aux critères suivants :

- Un organisme canadien sans but lucratif qui exerce ses activités à des fins avantageuses pour les collectivités canadiennes
- Un organisme de bienfaisance enregistré qui détient un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance à jour auprès de l'Agence du revenu du Canada
- Programmes et services des hôpitaux publics – en particulier les programmes appuyant les initiatives en matière de santé mentale et de bien-être
- Programmes d'études postsecondaires publiques pour poursuivre l'éducation dans l'industrie de l'énergie hydraulique
- Une association canadienne enregistrée de sport amateur auprès de l'Agence du revenu du Canada
- La mission de bienfaisance et de programme doit être fortement alignée sur nos domaines d'intérêt
- La demande de don ou de commandite à l'organisme de bienfaisance ou au programme spécifique a été soumise par un employé de Nopak Canada
- Un partenaire proche (client, fournisseur) soutient l'activité de collecte de fonds qui s'aligne sur nos domaines d'intérêt

Les exclusions comprennent (sans toutefois s'y limiter) :

- Particuliers ou activités individuelles (p. ex. appels personnels, frais d'inscription, etc.).
- Expéditions personnelles ou de groupe.
- Concours ou concours.
- Les organismes tiers qui recueillent des fonds pour des organismes de bienfaisance.
- Conférences, salons professionnels, foires.
- Publicité, projets cinématographiques ou vidéo, publications de livres.
- Les groupes récréatifs et les organisations professionnelles qui ne servent que leurs membres.
- Bourses d'études ou bourses d'études.
- Activités politiques.

- Les organismes à but lucratif ou les initiatives communautaires d'autres sociétés.

Comment présenter une demande :

- Les organisations doivent soumettre une demande en ligne pour être prises en considération pour le financement.
- La présentation d'une demande en ligne ou le respect des critères d'admissibilité ne garantit pas le financement.
- Il n'y a pas de date limite pour présenter une demande; les demandes seront examinées au moment opportun.
- Nopak Canada ne prend habituellement pas d'engagements pluriannuels
- Seuls les candidats retenus seront contactés.

Remarque : Nopak Canada n'est en mesure de soutenir qu'un nombre limité de demandes de dons qui correspondent à notre vision caritative et à l'objectif de notre entreprise. Si votre projet ou événement est lié aux domaines ci-dessus, veuillez soumettre les détails à csnyder@nopakcanada.com.